



PROCESSUS DE SÉLECTION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXIGÉS PAR DEO



Un comité pan-ouest, comprenant les quatre OFVE et DEO, évaluera les demandes. Seules les demandes de financement complètes et reçues dans les délais seront analysées. Elles seront évaluées selon les critères suivants :

- Impacts structurants du projet à court, moyen et long terme
- Capacité de l'organisme à gérer le projet
- Nombre de partenaires (financiers ou non) impliqués dans le projet
- Qualité générale de la demande

De même, plusieurs indicateurs de rendement exigés par DEO devront être pris en considération dans votre projet à savoir :

- Nombre d'entreprises créées, maintenues ou en expansion
- Nombre d'emplois créés ou maintenus
- Nombre de partenaires
- Nombre d'histoires de réussite illustrant le renforcement de capacités de votre organisme
- Investissements additionnels suscités (Montant d'effet levier)

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROJET ?

Vous pouvez déposer une demande de projet auprès de l'organisme francophone à vocation économique (OFVE) de votre province en remplissant le formulaire de demande de financement.

Pour les années financières 2021/22 et 2022/23, les appels de propositions de projets seront lancés respectivement à l'automne 2020 et 2021.

POUR NOUS CONTACTER :

Alberta / Le Conseil de développement économique de l'Alberta :
(780) 414-6125 ■ fdefo@lecdea.ca

Colombie-Britannique / La Société de développement économique de la C.-B. :
(778) 373-3951 ■ fdefo@sdecb.com

Manitoba / Le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba : (204) 925-2833 ■ fdefo@cdem.com

Saskatchewan / Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan :
(306) 566-6000, poste 103 ■ fdefo@cecs-sk.ca



Supported by/Avec l'appui de :



Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada

Western Economic
Diversification Canada

Canada



FDEFPO

Fonds de développement économique
francophone de l'ouest

UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE FRANCOPHONE !



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Fonds de développement économique francophone de l'Ouest canadien (FDEFO) est un nouveau programme de financement pilote triennal (2020-2023), géré par les quatre organismes francophones à vocation économique (OFVE) de l'Ouest canadien:

Le Conseil de développement économique de l'Alberta (**CDEA**)

La Société de développement économique de la Colombie-Britannique (**SDECB**)

Le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (**CDEM**)

Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (**CÉCS**)

Le programme est financé par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (**DEO**) dans le cadre de l'Initiative de développement économique (**IDE**).

NOTRE MISSION

Le FDEFO a pour objectif de favoriser et d'appuyer financièrement un développement économique francophone à travers des projets conçus et réalisés par les Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de l'Ouest canadien.

CRITÈRES D'ADMISIBILITÉ

Seuls des organismes francophones de l'Ouest canadien (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba et Saskatchewan), légalement formés et de portée locale, provinciale ou interprovinciale, sont admissibles au programme FDEFO. Les entreprises francophones ne sont pas éligibles à ce programme.

Les projets qui sont financés dans le cadre du programme FDEFO doivent démontrer un impact réel et des retombées claires et mesurables dans au moins un des secteurs suivants :

- La diversification et le développement économique incluant le commerce et l'investissement
- L'immigration économique
- L'économie verte
- La jeunesse
- Le tourisme



RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU FDEFO



Annuellement, chaque OFVE dispose d'une enveloppe totale de **136 500 \$**. Un organisme ne peut présenter qu'une seule demande (annuelle ou pluriannuelle) par année. Le financement des projets sera d'un minimum de **5 000 \$** et d'un maximum de **75 000 \$** par année.

Les projets retenus dans le cadre de ce programme ne bénéficieront pas d'une avance de fonds mais les dépenses éligibles seront remboursées sur présentation des factures.

